

# NOTE DE PRESENTATION

## MODIFICATIF D'AMENAGEMENT DE LA FD DE LONGUENEE

### 2021 - 2029

#### Contexte

Ce modificatif d'aménagement a pour principal objectif d'adapter quelques décisions au contexte sanitaire et climatique constaté.

**Le principe de sa réalisation a été validé par la DT COA suite à un bilan d'aménagement réalisé le 13/05/2021.**

L'aménagement actuel n'a pas posé de difficultés majeures jusqu'à maintenant mais il est nécessaire de modifier certaines décisions pour achever la période :

- le châtaignier était défini comme essence objectif sur les parcelles 3 et 5 suite à des balivages prometteurs. La situation sanitaire actuellement très négative de cette essence et l'évolution du climat imposent de retenir d'autres essences
- l'acceptabilité sociale des grandes coupes rases préconisées, souvent limitrophes, est de plus en plus délicate dans cette forêt située à proximité de l'aire urbaine d'Angers. La forêt est très déséquilibrée en classes d'âges avec une grande majorité de peuplements résineux de calibres 3 ou 4. La population locale n'avait globalement jamais connu de coupes de régénération et l'effort actuel est trop massif et trop brutal. Il est nécessaire de réduire l'impact visuel de ces coupes
- les rotations prévues étaient adaptées (8 ans pour les pins, 10 ans pour les douglas et feuillus) mais pas les volumes présumés réalisables (VPR). Ceux-ci étaient basés sur des récoltes moyennes calculées au niveau de la Direction Territoriale sur des périodes particulières (décapitalisation, dynamisation, ouverture massive de cloisonnements...), non adaptées aux peuplements de Longuenée qui bénéficiaient depuis longtemps d'une sylviculture dynamique.

#### Gestion passée (2010-2020)

Les principaux objectifs de l'aménagement de 2010 étaient une gestion, pour la majorité de la surface, en futaie régulière avec notamment un groupe de régénération de 157,13 ha au sein duquel 157,13 ha sont à ouvrir (So de 7,8 ha/an) et 157,13 ha sont à terminer (St de 7,8 ha/an)

La mise en œuvre de cet aménagement sur cette première période (2010-2020) est resté globalement conforme à l'économie générale de ce dernier et a porté prioritairement sur :

- la mobilisation des coupes rases de pins suivie de plantations, très satisfaisantes
- la création de places de dépôt supplémentaires pour permettre l'exploitation des coupes rases dans de meilleures conditions
- la mobilisation de coupes d'éclaircies résineuses mais avec un volume mobilisé de -30% par rapport aux prévisions
- la mobilisation des premières coupes en traitement de futaie irrégulière, notamment le long des principales routes forestières et routes publiques

#### Modifications apportées

Le document d'aménagement 2010-2029 est modifié ainsi sur la période 2021-2029:

*Version validée par le Pôle Forêt de la DT le 08/06/21*

### **Essence objectif :**

- l'essence objectif sera le chêne sessile en UG 5.A et le Douglas en UG 3.A en remplacement du châtaignier

La variation de la part liée à chaque essence dans ce modificatif est nulle pour le pin maritime, assez faible pour le chêne sessile (+ 7,7 %) ainsi que pour le douglas (+ 8,9 %) mais drastique pour le châtaignier (-100%).

### **Classement :**

Pas de modification ; néanmoins :

- un renouvellement par coupes progressives sera mis en place pour les UG en chêne (5.A) et Douglas (3.A et 45.A) notamment et tenté sur au moins un parquet de pin maritime (28.U ou 32.A en tout ou partie). En cas d'échec il sera procédé à renouvellement par voie artificielle.

- les coupes rases se feront sur des surfaces maximales de 5 ha. Un délai de 2 ans minimum sera respecté entre deux coupes rases ayant une limite infra UG commune

Le groupe de régénération est ainsi inchangé à 157,13, la surface à ouvrir est aussi inchangée tandis que celle à terminer passe de 157,13 ha à 122,00 ha (-22 %).

Cette légère baisse prévisible du rythme de renouvellement devrait permettre le renouvellement effectif voulu par une meilleure acceptabilité sociale.

## **Programme d'actions**

### **Programme de coupes :**

L'ensemble du programme de coupes prévues initialement est maintenu pour la période 2021-2029 hors coupes de régénération.

L'implantation des coupes rases par plage au sein des parcelles ou Ug à renouveler n'est pas prédéfinie, seul le flux global de renouvellement est à respecter. Il conviendra donc de mobiliser plusieurs plages tous les ans pour respecter l'effort prévu tout en intégrant la dimension paysagère. Un renouvellement par coupe progressive sera tenté pour les pins maritimes et Douglas sur environ 20 ha en trois plages

### **Prélèvements-types :**

Pour le groupe d'amélioration, les prélèvements types appliqués en fonction du type de coupe et du type de peuplement ont été revus globalement à la baisse (ajustement à la situation sylvicole actuelle des peuplements).

Pour le groupe de régénération, le bilan d'aménagement a montré une légère sous-estimation du capital. Compte-tenu d'une surface à terminer moindre, les prévisions resteront inchangées.

### **Autres actions :**

Inchangé.

## Bilan prévisionnel

La surface à parcourir en amélioration et irrégulier durant la période 2010 – 2029 est inchangée (47,6 ha/an en moyenne).

La surface à ouvrir en régénération est inchangée (7,9 ha/an) et aucun retard n'est constaté.

La surface à terminer durant la période 2010-2029 est de 122,0 ha soit une moyenne de 6,1 ha par an, contre 8,0 ha par an initialement prévu. Le rythme prévu est donc légèrement plus faible que celui de l'aménagement de 2010, lié aux itinéraires techniques différents et pour une meilleure prise en compte notamment du paysage.

Sur la période 2010-2020, la récolte a été en moyenne de 4104 m<sup>3</sup>/an soit 6% de moins que le prévisionnel mais avec une plus forte proportion liée au groupe de régénération.

Compte-tenu des points soulevés et des modifications citées, la récolte prévisionnelle pour la période 2021-2029 est estimée à 3495 m<sup>3</sup>/an.

En conséquence, la nouvelle récolte totale prévisible pour la période 2010 – 2029 s'établit à 3830 m<sup>3</sup> par an, soit 13% de moins que la prévision initiale.

Selon le mode opératoire pour la modification des aménagements forestiers, le bilan financier de l'aménagement de 2010 n'est pas modifié.